



29H. Secours sur corde et descente de blessé de l'arbre

Contexte :

La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.

Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.

Objectifs de la formation :

- S'approprier les techniques de sauvetage sur corde
- Secourir un blessé dans l'arbre en toute sécurité

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une future activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Avoir suivi et acquis le module : Technique de grimpe et de déplacement en sécurité – initiation.

Avoir suivi et acquis le module : Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre.

Ne pas être sujet au vertige : hauteur de travail 20 mètres.

Important :

Venir avec son matériel d'élagage homologué

Contenu :

- Utilisation du matériel homologué
- Rappel des nœuds à utiliser
- Principe d'intervention rapide pour porter secours au blessé
- Principes d'accès préventifs
- Rappel sur l'hygiène de vie et préparation physique des élagueurs
- Application techniques et pratiques

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des cas concrets, des démonstrations sur arbre et des applications techniques et pratiques.

Evaluation de la formation.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

David CHOLLEY, Paysagiste et grimpeur-élagueur

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



Durée

14 heures
2 jours
consécutifs

Dates

12-13 avril 2018



Lieu

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	224 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↗ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↗ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide